

Policiers, juges et avocats ne sont pas en guerre

La garde à vue doit être réformée selon nos valeurs

Nous sommes policiers, avocats et magistrats, maillons essentiels de la chaîne pénale, cette part de la justice qui recherche, poursuit, juge, défend les auteurs d'infractions pénales, protège leurs victimes, et veut combattre aujourd'hui l'image souvent caricaturale de policiers réduits à des justiciables brutaux, piétre enquêteurs et peu sensibles aux droits fondamentaux des personnes, d'avocats broyeurs de procédures, « droits-de-l'hommeistes » idéologues ou corrompus, de magistrats isolés dans leur tour d'ivoire, déconnectés du bon sens populaire, laxistes ou sévères, lents ou expéditifs, en tout cas indifférents et incompétents.

Ces visions extrémistes ne correspondent pas à celles que nous avons les uns des autres, même sous le feu critique et permanent de nos regards croisés. La réforme de la garde à vue dont nous avons discuté ensemble démontre au contraire que derrière les apparences nous pouvons partager les mêmes attentes et les mêmes préoccupations.

Notre réflexion sur le droit de l'enquête judiciaire en France dégage un socle commun de valeurs, tournées vers l'instauration d'un régime de la garde à vue qui permettrait un exercice étendu des droits de la défense sans que soit compromise la recherche de la vérité.

Frères ennemis de la procédure pénale, il nous est néanmoins permis d'être en accord sur cinq points fondamentaux.

1. La garde à vue doit être réformée. A la défiance des Français s'ajoutent autant d'incohérences juridiques et pratiques pour témoigner de son obsolescence.

Mesure attentatoire à la liberté et à la dignité de la personne, ou protectrice de ses droits dans un cadre juridique précis ? Indicateur d'activité policière ou nécessité du traitement judiciaire des infractions même les plus courantes et les moins complexes ?

Sous les injonctions des juridictions supérieures et européennes, la France doit réformer « sa » garde à vue dans une urgence regrettable. Nous redoutons de n'y trouver qu'une Rustine de plus sur un code de procédure pénale à bout de souffle, usé par des années d'incohérence au gré des amendements de circonstance votés dans l'émotion d'un drame judiciaire fait divers.

La remise en état de toute notre procédure pénale s'impose, et nous attendons des pouvoirs législatif et exécutif une méthode, une vision, et un vrai débat de société.

2. La garde à vue doit garantir la conduite d'enquêtes judiciaires à charge et à décharge, car la vocation des policiers et des magistrats est tournée vers la manifestation de la vérité.

Ce temps de recherche ne peut plus être perverti par des obligations statistiques ou de rendement ni limiter l'enquête à l'identification des auteurs d'infraction au détriment des investigations sur l'étendue ou le partage des responsabilités, les circonstances des faits ou la personnalité des personnes mises en cause trop souvent occultées par l'urgence judiciaire à statuer le plus rapidement sur leur sort.

Dans le respect de la présomption d'innocence comme de l'efficacité des enquêtes, policiers et magistrats doivent disposer du temps et des moyens pour un travail approfondi, appuyés dans cette mission par les avocats.

3. A ce jour, l'avocat n'intervient dans la garde à vue que pour en vérifier le déroulement formel et le respect des droits élémentaires de la personne. Sans aucun accès au dossier, il ne peut assister aux auditions ni formuler des demandes d'acts.

Pour permettre demain leur intervention renforcée, la défiance envers les avocats doit être dépassée : auxiliaires de justice, dotés d'une déontologie contrôlée par les ordres, leur implication dans la manifestation de la vérité

Paul Huber, président de l'Association des jeunes magistrats ; Romain Carayol, président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats, et Michel-Antoine Thiers, secrétaire national, du Syndicat national des officiers de police

doit être reconnue au travers du rôle positif de conseil et d'orientation qu'ils assurent auprès des personnes impliquées, tant mises en cause que victimes. Leur accès à l'information doit être organisé utilement, sans pénaliser l'enquête, comme doit l'être leur participation lors des auditions des personnes qu'ils assistent, où ils ne peuvent rester seulement spectateurs.

4. La garde à vue, mesure restrictive de liberté, doit être contrôlée par un magistrat indépendant du pouvoir exécutif, garant d'une justice impartiale.

Or cette indépendance fait défaut aux procureurs de la République qui sont statutairement placés sous l'autorité hiérarchique directe du ministre de la

« Les Français attendent beaucoup de leur justice et de ceux qui la font, ils ne sauraient être abusés par une réforme dénuée de toute effectivité qui dégraderait autant leur sécurité que leurs droits »

justice qui les nomme, ainsi que la Cour européenne des droits l'homme l'a considéré. Il y a peu, les vicissitudes de l'affaire Bettencourt l'ont illustré.

Cette contradiction doit conduire au réexamen du statut du parquet qui ne pourra réellement assumer la garantie des libertés pendant l'enquête sans être protégé du pouvoir politique.

5. La réforme de la garde à vue doit se doter de moyens substantiels. Les enquêteurs manquent de locaux, d'équipements et d'effectifs, dans les tribunaux, des juges surchargés désespèrent de voir que leurs décisions ne sont pas exécutées ; les avocats attendent que l'aide juridictionnelle garantisse l'égalité entre les justiciables et le plein exercice de leurs droits.

La réforme ira à l'échec si elle ne permet à chaque acteur de l'enquête pénale de remplir pleinement la mission que la loi lui assigne. Les Français attendent beaucoup de leur justice et de ceux qui la font, ils ne sauraient être abusés par une réforme dénuée de toute effectivité qui dégraderait autant leur sécurité que leurs droits.

Ces points de convergence montrent que les policiers peuvent accepter l'exercice des droits de la défense au cours de la garde à vue, que les avocats peuvent contribuer à l'efficacité des enquêtes, que les magistrats peuvent se mobiliser pour un meilleur équilibre entre recherche de la vérité et droits des personnes.

Certains, par facilité, trouvent avantage à nous dresser les uns contre les autres. Pour les détromper, nous signons ensemble cette tribune en servant les mêmes valeurs de la sécurité de tous et des libertés de chacun car, comme les maillons d'une même chaîne, nous sommes attachés, et solidaires. ■

Sur Lemonde.fr

Sur le site Internet, une rubrique consacrée aux débats. Avec son espace « Idées », *Le Monde* vous propose un rendez-vous permanent avec les textes les plus stimulants, issus du quotidien ou publiés exclusivement en ligne. Lisez, débattiez et proposez vos textes sur www.lemonde.fr/idees.

Et si les néoconservateurs avaient raison... Les révoltes arabes montrent que la démocratie libérale est notre horizon

Une telle suggestion – les néoconservateurs auraient eu raison – ne peut susciter en France qu'ironie et indignation ; elle est proportionnée au scepticisme quant à la valeur de la démocratie au sein de la classe politique française et des politologues spécialistes de l'étude des relations internationales, qui se caractérisent par leur mutisme et leur absence de véritable théorisation.

On a en effet beaucoup glosé en France sur les néoconservateurs américains tels que Robert Kagan, Irving et Bill Kristol, Paul Wolfowitz, Francis Fukuyama. On les a accusés d'être de pauvres idéologues, ignares, propagandistes de l'impérialisme américain. La réception en France de l'ouvrage majeur de ce dernier, *La Fin de l'histoire et le dernier homme* (Flammarion, 1992), est particulièrement typique. Il est courant aujourd'hui encore d'entendre des intellectuels et des journalistes français déclarer que l'ouvrage est stupide puisque l'histoire ne s'est pas arrêtée, qu'il y a eu le 11 septembre 2001, etc.

C'est n'avoir rien compris à cet ouvrage magnifique qui unit comme jamais la science et la philosophie politiques. S'appuyant sur Hegel et sa relecture par Kojève, Francis Fukuyama dit tout simplement que l'histoire politique est désormais normée par la démocratie fondée sur les droits de l'homme et l'économie de marché. Il ne pense évidemment pas qu'il n'y aura plus d'événements, de soubresauts, de contestation de la démocratie ; il affirme que la démocratie est devenue la norme même pour ceux qui s'y opposent, tels les islamistes qui la prennent pour référence, quelque fureur qu'ils en conçoivent.

Même si les néoconservateurs américains, comme le dit justement Justin Vaïsse, ont fait preuve d'arrogance et de paresse intellectuelle lors de la deuxième guerre d'Irak (voir son ouvrage : *Histoire du néoconservatisme aux Etats-Unis*, Odile Jacob, 2008), il n'en reste pas moins qu'ils ont déployé une authentique philosophie politique selon laquelle la démocratie est un bien qu'il faut propager sans arrière-pensées et sans réserves nées de la réalpolitik.

La Maison de l'histoire de France ne doit pas s'ériger au détriment des Archives nationales

En 2001, des archivistes, historiens, généalogistes créaient une association, une cité pour les Archives nationales. Ils parlaient d'un constat : les Archives nationales, institution chargée des papiers de l'Etat du Moyen Age à nos jours et ouverte à tous, se trouvaient dans une situation catastrophique : bâtiments vétustes et saturés, désaffection des autorités de tutelle, moyens dérisoires. Ils fixaient un objectif : « Remettre les Archives au cœur de la cité », comme l'avait écrit Philippe Bélaval.

L'association souhaitait qu'un nouveau bâtiment fût construit. Elle ne se battait pas seulement pour obtenir l'espace indispensable pour archiver, classer, communiquer et exposer. Elle savait que la construction du bâtiment permettrait une véritable refondation de l'institution.

Dix ans ont passé. Au combat ont succédé la construction et l'élaboration du projet. Celui-ci a été porté par deux femmes auxquelles il est en quelque sorte identifié : Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France de 2001 à 2010 ; Isabelle Neuschwander, secrétaire générale de l'association Une cité pour les Archives nationales, puis responsable du projet auprès de Martine de Boisdeffre, et enfin directrice des Archives nationales à partir de 2007.

Ce projet n'a jamais été un projet corporatiste, confiné dans le pré carré des archivistes, destiné aux seuls historiens. Il est ouvert sur la société. Cette ouverture se manifeste par l'organisation d'expositions, par l'accueil des scolaires, par une

Jacques Rollet

Politologue, université de Rouen
Auteur notamment de : « Religion et politique, le christianisme, l'islam, la démocratie » (Grasset, 2001)

On peut consulter sur le messianisme de cette vision les travaux d'universitaires (à titre d'exemple, Sébastien Fath) et de journalistes français. N'oublions pas que Bill Clinton déclarait en 1999 : « Les Etats-Unis ont l'opportunité, et je dirais, la responsabilité solennelle de modeler pour le XXI^e siècle un monde plus paisible, plus prospère, plus démocratique. » Les Américains, avec tous leurs défauts, ne sont pas seulement matérialistes comme le pense le cynisme français ; ils sont également idéalistes comme nous ne le sommes pas suffisamment.

« Les Américains, avec tous leurs défauts, ne sont pas seulement matérialistes comme le pense le cynisme français »

Il est notable à cet égard de constater avec regret le silence et la peur des experts tels qu'Hubert Védrine, devenu sur France Culture le grand spécialiste des relations internationales, alors même que les peuples tunisien et égyptien nous montrent le désir de démocratie dans le monde musulman. Ils sont désormais suivis au Yémen, à Bahrein, en Libye et des mouvements se développent au Maroc et en Algérie. Hubert Védrine est intervenu déjà quatre fois dans sa nouvelle chronique du vendredi matin sur France Culture et au terme de ces émissions sous forme d'interview, on ne sait pas ce qu'il pense et propose véritablement, si ce n'est qu'il faut être prudent et réaliste.

Les politologues français spécialistes des relations internationales se caractérisent souvent par une grande pauvreté en

termes de théorie, pauvreté due ce d'une véritable philosophie exclue en France, de la science. La question n'est pas académiquement dotique. Les nombreux travaux sophie politique depuis une d'années n'ont pas changé la vision de la classe politique française nant la démocratie.

Il se trouve que Leo Strauss dans *Qu'est-ce que la philosophie ?* (PUF, 1992) qu'une science qui ne veut pas poser la question du meilleur régime est un néant d'il en va de même pour les actes que quand ils se contentent de réaliser.

Si donc la démocratie est le régime ou le moins mauvais, elle ble pour tous les peuples et ment pour les Occidentaux. qu'il faut analyser les conditions d'établissement selon l'état d'ades cultures et des économies, vouloir cet établissement.

Le monde de culture musul doit pas être tenu à l'écart, ce sent les Tunisiens et Egyptiens d'autres au Moyen-Orient Maghreb. La présence de mo islamistes n'est pas une rais pour les décourager.

Il y aura des luttes, des con apportées à la démocratie, q par en établir la vérité humaine table. Notons à cet égard que l tionnaires » qui se manifestent moi ne font pas appel à l'islam fier leurs révoltes. Ils demand reconnus dans leur dignité d' de femmes.

Il est clair en effet que l'Eta les droits de l'homme définiss tes du pouvoir souverain et q d'ingérence humanitaire t Mario Bettati et Bernard K peut être récusé. Rappelons l liberté est toujours un surgis : création, une naissance, com rablement écrit Hannah Arer par là la pensée déterminist pour la science politique don disciples intempetifs Bourdieu. ■

Collectif

Jean-Louis Beaucarnot, généalogiste ; Eric Deroo, documentariste ; Philippe Joutard, historien ; Catherine Martin-Zay, libraire ; Hélène Mouchard-Zay, chercheur au Centre d'étude et de recherche des camps du Loiret ; Mona Ozouf, Benjamin Stora, Laurent Thiel, Pierre Nora, Annette Wiewiorka, Michel Winock, historiens.

entreprise considérable pour offrir en ligne les centaines de catalogues et inventaires élaborés depuis deux siècles et les documents les plus sollicités.

Le projet des Archives nationales est fondé sur un équilibre entre le site historique du Marais et le nouveau bâtiment situé à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Tout cela s'est fait dans la discrétion, le sens du service public, la maîtrise des délais et des coûts. Le dialogue avec les usagers et des représentants des collectivités territoriales, la recherche du consensus dans le monde politique.

« Ce projet n'a jamais été un projet corporatiste, confiné dans le pré carré des archivistes, destiné aux seuls historiens »

Dans l'intérêt de tous, i témoigner de nouveau a aux usagers des Archives considération qu'ils méritent. Il serait paradoxal que l'histoire de France s'édifie voire au mépris, des Archi comme le laissent craindre l'œuvre depuis près de s urgent d'engager une réf sur ce chantier d'intérêt n: